

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2019
19H30 salle DES FÊTES DE MERIGNAT

Etaient présents : Georges VUCHER, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Daniel DUSSOLIN, Jean-Claude PITTON, Gilles MAJORCZYK, Daniel JANIN, Christian BATAILLY, Delphine ANDRÉ, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER.

Pouvoirs :

Jean-Paul PERRET, ayant donné pouvoir à Gérard GUICHARD,
Béatrice DE VECCHI, ayant donné pouvoir à Anne BOLLACHE,
Anne PAGAN, ayant donné pouvoir à Daniel DUSSOLIN.

Etaient excusés : Roger DUVIQUET, Sylvie GOY-CHAVENT, Philippe TREFF, Jean-Paul PERRET, Anne PAGAN, Marie-Claire BULLIFON, Béatrice DE VECCHI, Jean-Luc ORSET.

Etaient absents : Jacques GROSGURIN, Sacharalen CAPRON, Jean-Louis FAVIER, Dominique GABASIO.

Nombre de membres en exercice : 36, présents : 24, titulaires : 24, suppléant : 0, votants : 27
Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE.

Ordre du jour

1. Développement économique :

➤ **Ecosphère INNOVATION :**

- **Intervention de Florent FARGEOT, service aménagement SEMCODA,**
- Validation du dossier de réalisation,
- Signature de l'avenant au traité de concession,
- Garantie d'emprunt,
- Rachat anticipé de terrain à l'EPF de l'Ain,
- Acquisition de parcelles à St Jean le Vieux et Pont d'Ain,
- Cession de parcelles à l'aménageur,
- Demande de subvention Contrat Ambition Région (CAR).

2. Maison de santé pluridisciplinaire.

3. Finances – Fiscalité :

- Budget principal : DM n°2,
- Attribution de subventions.

4. Personnel :

- Modifications du tableau des emplois.

5. Environnement :

- Validation du rapport d'Organom,
- Approbation de l'exonération de la TEOM pour la SA Châteauevieux.

6. Habitat-Energie-OPAH :

- Signature d'une convention avec ALEC 01 pour un service info énergie.

7. Insertion :

- Signature d'une convention de mise à disposition de l'ACI pour le SR3A.

8. Institutions et vie politique :

- Avis sur le Projet de schéma départemental des gens du voyage,
- Avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

9. Petite enfance :

- Saint Jean le Vieux :
 - Dossier de demande de subvention CAR,
 - Attribution de marché de travaux.

10. Divers :

- Point d'information OPAH : projet de rénovation de logements couplé au projet d'épicerie de la commune de Jujurieux,
- Retour sur la motion.

Présentation aux conseillers communautaires des décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations :

D-2019-07 : Acceptation de dons pour la journée événementielle « Sur un Air de Familles » du 15 juin 2019.

D-2019-08 : Choix du prestataire pour la réalisation du diagnostic du projet coopératif avec les familles.

D-2019-09 : Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de l'état des lieux de la situation actuelle des communes adhérentes en matière de gestion de l'eau potable.

D-2019-10 : Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de l'état des lieux de la situation actuelle des communes adhérentes en matière de gestion de l'assainissement collectif.

D-2019-11 : Signature de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans l'école de Jujurieux.

Présentation de l'opération par J-F NERON et Florent FARGEOT :

La zone a été initiée en 2009. Le projet est suivi par la SEMCODA depuis 2017. Florent FARGEOT, après avoir rappelé les objectifs du projet, a présenté la situation des terrains sur un plan. La zone, qui à l'origine devait faire 50ha, est passée à 33ha suite aux modifications des aléas inondation. L'aménagement de la ZAC évoluera en fonction des demandes des entreprises en fonction de leurs besoins. Un certain nombre de mesures environnementales ont été prises au-delà des obligations légales. (1ha de prairie libre, haies et plantation d'arbres, obligation par les entreprises de planter 1 arbre pour 4 voitures etc...).

Une association syndicale libre regroupant l'ensemble des propriétaires des lots va être constituée afin de réaliser l'entretien des espaces verts en respectant les règles de protection de la faune et de la flore. La Communauté de communes fera partie de cette association. Les preneurs de lots doivent avoir l'accord de l'aménageur pour déposer le permis de construire et doivent respecter un cahier des charges très précis.

Les lots sont en train de se remplir progressivement : TP, entreprises de pièces mécaniques, découpe de comté, méthanisation du bureau. Ce sont des contacts déjà bien avancés.

Une ZAC nécessite de monter des dossiers très complexes et très techniques. Lors du porté à connaissance au public qui a été fait en juillet (complément à l'étude d'impact suite au changement de classement PPRI), deux courriels ont été envoyés à la Communauté de communes. Des réponses leur seront faites sur les bases du rapport de la SEMCODA. Les observations qui ont été faites ne justifient pas une modification du projet.

Questions et discussions :

Quelles connexions des modes de transport doux de la ZAC avec ceux du Département ? A prévoir à terme sur le prochain mandat. Le système de récupération des eaux fluviales est vraiment intéressant (par infiltration avec noue végétalisée).

Un garage à vélo est prévu à l'entrée de la zone.

Situation financière de la SEMCODA.

Le nouveau directeur a examiné la situation financière. Mais avec un très bon carnet de commandes, aucune personne n'a été licenciée malgré les difficultés financières liées à des immobilisations importantes. Quelle sécurité prévue ? C'est à chaque acquéreur de mettre en place ses propres dispositifs.

Les travaux vont démarrer cette fin d'année et le gigot bitume est prévu pour avril 2020.

1. ECOSPHERE INNOVATION – Validation du dossier de réalisation.

Cf. documents joints :

- Dossier de réalisation,
- Bilan de la concertation.

Un dernier dossier administratif/réglementaire est à valider pour passer à la phase opérationnelle du projet de zone Ecosphère Innovation, il s'agit du dossier de réalisation de la ZAC qui comprend :

- La présentation du projet
- Le programme des équipements publics (voirie, réseaux, ...) et le principe de leur financement.
- Le programme des constructions prévues.

Parallèlement à un complément d'étude d'impact a été transmis à l'autorité environnementale le 12 avril 2019 et un avis sans observation de cette dernière a été formulée le 12 juin 2019.

Une mise à disposition électronique au public a été effectuée du 3 juillet au 5 août 2019. Un bilan de la concertation est à approuver.

Nouveau bilan d'aménagement :

- Evolutions par rapport aux bilans précédemment transmis :
 - Montants identiques.
 - Compensation GFA : de 214 402 € à verser par l'aménageur à la CCRAPC : ce montant apparaissait dans les précédents bilans en moins (dans la ligne recettes -participations du concédant). Après discussions avec le service comptable, Cette somme sera considérée comme une dépense et apparaît désormais dans la ligne dépenses-participations au concédant (montant inchangé).
 - Certains échéanciers ont été ajustés mais aucun montant n'a évolué depuis le précédent bilan
 - Le bilan fait apparaître un solde positif de 900 k€ (pour la CCRAPC) alors qu'il était de 0 € à la signature du traité de concession.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

2. ECOSPHERE INNOVATION – Avenant au traité de concession.

Il est proposé de signer un nouvel avenant au traité de concession en raison des évolutions du projet précisant les points suivant :

La notification de l'aléa inondation (porté à connaissance par M. le préfet de l'Ain en mai 2018), l'approfondissement des études d'avant-projet et de projet, les différents arrêtés liés aux prescriptions environnementales ainsi que les premiers contacts commerciaux ont conduit aux évolutions suivantes :

- La partie aménagée est de 33 ha environ au lieu de 51 ha (superficie totale de la ZAC).
- La partie cessible est de l'ordre de 28 ha au lieu des 38 ha initiaux.

- Le phasage de l'opération se réduit à une phase principale de travaux et d'éventuelles phases ultérieures.
- Une acquisition des terrains (33 ha environ) se réalisant dès la phase principale de travaux.
- Un bilan d'opération dont le résultat est désormais de 900 000€.

a) Dossier de réalisation

Le présent avenant a pour objet d'annexer le dossier de réalisation au traité de concession.

L'annexe 1 de cet avenant (dossier de réalisation) constitue donc l'annexe 4 du traité de concession.

b) Bilan financier prévisionnel au stade du dossier de réalisation

Le nouveau bilan prévisionnel au stade du dossier de réalisation est joint à ce présent avenant.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 10 513 820 € dont 2 341 865 € d'acquisitions foncières et 214 402 € de participation au concédant (compensation Garantie financière d'achèvement, cf. avenant n° 1)

Le montant prévisionnel des recettes est de 11 413 820 € dont 2 341 865 € de participation de la collectivité.

La participation de la collectivité se fait par l'apport en nature du foncier (2 341 865 €)

L'aménageur versera à la collectivité la somme de 214 402 € correspondant à la compensation de suppression de la garantie financière d'achèvement (GFA), comme acté par l'avenant n° 1.

c) Participation du concédant

Elle se fait par l'apport en nature du foncier, qui représente environ 32.6 ha et est évalué à 2 341 865 €.

d) Participation au concédant : compensation Garantie Financière d'achèvement

Le nouveau bilan prévisionnel fait apparaître une somme de 214 402 € à verser par l'aménageur à la CCRAPC, en compensation de la suppression de la GFA

Compte-tenu de l'évolution du phasage et de la gestion de la trésorerie de l'opération, le versement de cette somme à la CCRAPC se fera de la manière suivante :

- Cette somme sera versée pour moitié 60 jours après réalisation de 50% des ventes prévisionnelles et le solde à la fin des cessions. Ce principe sera confirmé ou adapté par l'autorité concédante une fois atteint le seuil des 50% de cessions de terrains.

e) Précisions sur la rémunération liée à la commercialisation

La rémunération liée à la commercialisation, telle que définie à l'article 11.2 du traité, est versée dans les conditions suivantes :

- 50% à la signature de l'avant-contrat de vente ;
- 50% à la signature de l'acte authentique.

f) Clause de performance - Rémunération complémentaire

Le risque de la concession est porté par l'autorité concédante. Le solde de l'opération, prévisionnel de 900 000€ est au profit de la Communauté de Communes (article 24.2.1 du traité).

Afin d'inciter l'aménageur à améliorer encore davantage le solde de l'opération, une clause de performance est ajoutée au traité de concession par le présent avenant.

Ainsi, l'aménageur percevra une rémunération complémentaire dans le cas où le solde de l'opération serait bénéficiaire de plus de 900 000 €, hors subventions.

Au-delà de 900 000 euros, l'aménageur percevra 45% du montant excédentaire.

L'assiette de la rémunération complémentaire sera la différence entre le solde réel et définitif de l'opération et la somme des subventions et du solde de l'opération prévisionnel fixé à 900 000€ soit :

Assiette de la rémunération complémentaire = Solde réel de l'opération - (900 000 + Montant des subventions allouées)

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

3. ECOSPHERE INNOVATION -Garantie d'emprunt.

Il est proposé d'apporter à l'aménageur une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % de 4 000 000 € soit 3 200 000€

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

4. ECOSPHERE INNOVATION - Rachat anticipé à l'EPF de l'Ain.

Par délibération, du conseil communautaire du 27 octobre 2016, une convention de portage foncier, sur 10 ans, a été signée avec l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des parcelles de la phase 2 du projet de zone Ecosphère Innovation, soit une surface totale de 154 169 m² pour un montant d'acquisition de 900 055,60 €.

Au vue de l'avancement de la commercialisation de cette zone, il convient de procéder au rachat anticipé de ces parcelles afin de les retransmettre à l'aménageur pour la vente prochaine à des entreprises.

En effet, un permis de construire a déjà été déposé et un compromis de vente de signé pour un lot d'environ 13 ha. Un deuxième permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année et deux autres compromis sont en cours de signature.

A ce jour, la valeur du stock à rembourser à l'EPF est de 985 671,64 € HT.

Dès le rachat de ces parcelles, il sera sollicité le versement d'une subvention DETR acquise en 2018 de 111 000 €.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

5. ECOSPHERE INNOVATION –Acquisition de parcelles

Acquisition de la parcelle ZE 44 à Saint Jean le Vieux pour l'€uro symbolique

Acquisition de la parcelle ZE43 chemin d'exploitation appartenant à Pont d'Ain pour l'€uro symbolique.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

6. ECOSPHERE INNOVATION –Cession à l'aménageur

Cession de l'ensemble des parcelles à l'aménageur.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

7. ECOSPHERE INNOVATION – Dossier de demande de subvention CAR.

En 2018, il a été signé avec la Région Auvergne Rhône Alpes un Contrat Ambition Région (CAR), avec une enveloppe réservée de 503 000 €, dans lequel 2 projets avaient été identifiés pour être subventionnés la construction d'un pôle petite enfance (100 K€) et les travaux d'Ecosphère Innovation (403 K€).

Afin de solliciter cette subvention, il convient de déposer un dossier de demande de subvention à la Région et valider le plan de financement actualisé.

Bilan prévisionnel mise à jour au 03-09-19

Demandes de subvention Région – Département :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions foncières (33 ha aménagé)	2 389 000 €	Recettes foncières (vente lots à venir)	9 072 000 €
Travaux (3 phases)	5 431 000 €	Autofinancement CCRAPC	2 128 000 €
Honoraires (études non subventionnées)	1 138 000 €	DETR (acquisitions) acquis	412 000 €
Frais (dont archéologie)	1 549 000 €	Région CAR	403 000 €
Frais financiers	253 000 €	Département (à solliciter 1ère phase)	200 000 €
Concessionnaire	1 156 000 €		
Coût interne CCRAPC depuis 10 ans	250 000 €	Déficit	-49 000 €
TOTAL	12 166 000 €	TOTAL	12 166 000 €

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

ACHAT DU TERRAIN ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Quatre médecins assurant les soins de premiers recours exercent dans une maison médicale sur la commune de Poncin. Or, trois de ceux-ci seront à la retraite d'ici cinq ans.

Le risque est donc de voir un seul médecin continuer d'assurer ces soins de premiers recours à une population d'environ 5000 habitants sur les communes de Poncin, Neuville Sur Ain, Cerdon, Challes La Montagne, Labalme, Mérignat, Saint Alban, Serrières Sur Ain.

Ce sont 4 médecins, 1 dentiste, 1 pharmacien, 3 infirmières, 2 ostéopathes, 1 orthophoniste qui se sont associés pour réaliser ce projet sur un rayon de 20km, constituant ainsi une offre de soins de premier recours.

Ce projet comporte 2 volets :

La rédaction d'un projet de santé autour du patient, améliorant la prise en charge de ceux-ci, avec des conditions de travail facilitées et attractives pour les praticiens. Ce projet de santé est d'ores et déjà rédigé et agréé par l'ARS.

Un volet immobilier : la commune de Poncin n'a pas de terrain disponible pour l'implantation de cette MSP. Un terrain privé constructible situé en centre bourg de plus de 2600m² a été choisi afin d'être au plus près des habitants. Un permis de construire devrait être déposé dans le courant de l'été 2019 pour un début des travaux cette fin d'année ou début 2020.

Le maintien des soins de premier recours au plus près des habitants est reconnu d'intérêt communautaire et entre en résonance avec la politique de l'Etat et de la Région en la matière..

La Région Auvergne-Rhône- a d'ailleurs été sollicitée dans le cadre de sa politique dans le domaine de la santé qui fait de la reconquête des déserts médicaux une priorité. A ce titre, elle soutient la création et le développement de maisons et centres de santé dans les territoires où l'offre de soins de premier recours se révèle fragile. De la même manière une subvention DETR pourra être sollicitée dans le cadre de la politique de l'état pour la santé.

- Afin de soutenir le projet, dans le cadre de la compétence développement économique, il est proposé que la communauté de communes se porte acquéreur du terrain et le mette à disposition de la MSP dans le cadre d'un bail (type de bail à déterminer).
- Il convient de délibérer pour autoriser le président à signer tous les actes et documents afférents à l'achat de ce terrain et à déposer une demande de subvention DETR à hauteur de 30% sur l'achat du terrain.

Le Président a souhaité préciser que JM GIROUX ne fait pas partie du projet à titre personnel en tant que médecin et qu'en 2021 il aura pris sa retraite. Il est concerné par le projet en tant que Maire. Il n'y participera pas financièrement.

- *Délibération votée avec une abstention.*

FINANCES

1. BUDGET PRINCIPAL - DM n°2

Suite à la reprise des crèches Fa'bulette et P'tits loups, il convient de modifier les prévisions budgétaires afin de pouvoir financer les investissements nécessaires à la reprise de ces activités (ordinateurs, tablettes, logiciel facturation et équipement mobilier), nous prévoyons à ce jour 4 000€ pour chacune des structures.

Le second objet de cette décision modificative est de prévoir les crédits pour acquérir le terrain sur lequel s'implantera la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Poncin.

Montant estimé 186 000€ dont 50 000€ au titre du Fonds de concours, une subvention de 20% au titre de la DETR est également attendue. Le reste à charge sera compensé par la perception du loyer.

Le projet de décision modificative est le suivant :

INVESTISSEMENT SUITE REPRISE CRECHES - TERRAIN MSP

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111-104 : MSP	0,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-801 : MULTI-ACCUEIL PT LOUPS	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-95 : MULTIACCUEIL FABULETTE	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-801 : MULTI-ACCUEIL PT LOUPS	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-95 : MULTIACCUEIL FABULETTE	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	198 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-103 : MULTIACCUEIL FRIMOUSSE 2	198 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	198 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	198 000,00 €	198 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

➤ *Délibération votée avec une abstention.*

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

➤ **Subvention Réseau Entreprendre** pour l'accompagnement de la Société Reydelet-Orbandal à Jujurieux, montant de la subvention 1 000€ (selon convention).

Un prêt à taux zéro, sans garantie, de 90 000€ a été remis à l'entreprise ce qui lui a permis de bien répartir et de rassurer les banquiers pour son projet de développement.

Thierry DUPUIS n'a pas participé au vote.

➤ *Délibération votée avec une abstention.*

- **Demande de soutien financier au SMAE** pour le projet de requalification globale du site Chambod/Merpuis en vue de renforcer l'attrait touristique du site ainsi qu'une inscription dans le cadre de l'espace naturel sensible « Haute Vallée de l'Ain » labellisé par le Département.

Projet estimé à 2 215 K€, subvention demandée d'un montant de **66 188€**. Cette somme sera à prévoir au budget 2020

- *Délibération votée à l'unanimité.*

Une Intervention de Clotilde FOURNIER, Présidente du SMAE est à prévoir pour le prochain conseil communautaire. La route de Chambod à Poncin est communale, il serait sans doute intéressant de demander au Département de la répondre

PERSONNEL

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **Modification du tableau des emplois ALSH Jujurieux :**

Pour l'année 2019-2020, il convient de créer 4 postes d'animateurs soit une augmentation de 1.58 ETP par rapport à l'année précédente pour l'ALSH de Jujurieux :

- **3 créations :**

Un poste périscolaire sur l'école de Poncin suite à la hausse constante des effectifs et au nombre important d'enfants sur liste d'attente. Les locaux nous permettent d'accueillir plus d'enfants. (Poste anticipé lors du vote du budget)

Yvain DRUGEON le directeur adjoint de l'ALSH est à compter de septembre (convenu lors de son entretien d'embauche) à 100% sur les missions de direction adjointe, il est donc nécessaire de le remplacer sur le temps périscolaire à Jujurieux.

Suite au retour à 4 jours de l'organisation scolaire et à l'ouverture de l'ALSH le mercredi en journée complète, ne pouvant pas anticiper les effectifs à l'avance nous avons sur l'année dernière fait travailler une animatrice chaque mercredi en heures complémentaire, il convient donc de créer maintenant ce poste.

- **1 pérennisation de poste :**

En cours d'année 2018-2019, une animatrice avait été recrutée pour le périscolaire de Jujurieux sur un poste d'accroissement temporaire, il convient donc de créer ce poste de manière pérenne.

Au total sur une équipe de 17 animateurs pour l'ALSH de Jujurieux suite au départ et au non renouvellement de contrat, 6 nouvelles personnes intègrent l'équipe.

- **Modification du tableau des emplois ALSH Pont d'Ain :**

Pour l'année 2019-2020, il convient de créer 1 poste d'animateur soit une augmentation de 0.75 ETP par rapport à l'année précédente pour l'ALSH de Pont d'Ain :

- **1 embauche :**

Jusqu'à présent, le périscolaire de Varambon fonctionnait avec une animatrice mise à disposition par la mairie. Il convient d'embaucher un autre animateur à compter de septembre pour diverses raisons :

- Les effectifs augmentent légèrement et l'animatrice ne peut plus assurer seule l'accueil des enfants certains soirs.
- Comme il avait été décidé pour l'accueil de Cerdon, pour la sécurité du personnel, celle des enfants et le maintien du service public il convient de ne pas laisser une animatrice seule matin et soir avec un groupe d'enfant à sa charge.
- Le mercredi, l'équipe d'animation est en difficulté par rapport à l'accueil d'enfants porteurs de handicap qui nécessite la présence quasi exclusive d'un animateur. Dans le cadre d'un appel à projet auquel nous avons répondu, la CAF nous verse pour cette année une subvention de 5 000€ pour l'accueil des enfants porteur de handicaps. Ce poste permettra donc également d'intervenir le mercredi auprès de ce public.

➤ **Modification du tableau des emplois Frimousse :**

Suite à la décision de remettre la mission de nettoyage des locaux à un agent de la collectivité, il convient d'augmenter le poste d'agent technique actuellement chargé de la préparation des repas pour 12.5 heures hebdomadaires et de le passer à 25 heures hebdomadaires soit une augmentation de 0.36 ETP.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

ENVIRONNEMENT

1. RAPPORT D'ACTIVITES 2018 d'ORGANOM.

Cf. document joint.

Il convient d'approuver ce rapport.

➤ *Délibération votée avec une abstention.*

Dans ce rapport, outre les éléments chiffrés sur le traitement des déchets pour l'ensemble du département, et les indicateurs financiers d'Organom, il est également rappelé qu'une hausse importante de la taxe sur les activités polluantes (TGAP) est prévue pour les années à venir pour financer la politique déchets, votée dans la loi de finances 2019. Elle devrait ainsi passer de 24 €/tonne en 2019 à 65 €/tonne en 2025, soit une hausse de 271% en 6 ans. Il faudra communiquer sur le sujet.

2. DEMANDE D'EXONERATION DE LA TEOM - SA CHATEAUVIEUX.

La SA Châteaueux demande l'exonération de la TEOM à compter de 2019.

Il s'agit d'une ancienne maison de retraite basée à Neuville-sur-Ain, fermée depuis 1996. La propriété est composée d'un château et d'une maison de gardien, inhabités et quasiment à l'état d'abandon. Ce site ne génère actuellement aucune production de déchets ; aucun dépôt d'ordures ménagères n'a été constaté.

Il est proposé d'accorder l'exonération de la TEOM à la SA Châteaueux à compter de l'année 2019, tant que le site restera inhabité et inutilisé.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

HABITAT - ENERGIE - OPAH

1. CONVENTION AVEC L'ALEC01 / SERVICE INFO ENERGIE.

Rappel :

Le service Info Energie consiste à informer et conseiller les habitants sur la thématique de l'énergie et des énergies renouvelables dans les projets de construction ou de rénovation. En place depuis des années, ce service avait été interrompu au 1^{er} janvier 2019 suite à la demande de participation financière des EPCI, ce à quoi s'était opposée la CCRAPC. Ainsi, de nombreux habitants du territoire n'étant pas éligibles à l'OPAH n'ont pu être renseignés depuis le début de l'année.

Proposition :

L'Agence Locale pour l'Energie et le Climat (ALEC01) serait en mesure de réactiver dès septembre un service minimum de permanences téléphoniques (conseil de 1^{er} niveau) dans le cadre de sa mission Info Energie.

L'équivalent de 15 jours de travail en moyenne permettrait de renseigner environ 60 demandes de conseil des habitants du territoire d'ici la fin de l'année. Déduction faite des financements de l'ADEME et de la Région AURA, le reste à charge pour la CCRAPC serait de 2 800€ pour la période septembre à décembre 2019.

Il est proposé de signer une convention avec l'ALEC01.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

INSERTION

1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ACI POUR LE SR3A.

Le Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A), auquel la communauté de communes adhère, sollicite de nouveau l'intervention de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) pour divers travaux et déménagement de locaux.

L'Entreprise d'Insertion des Jeunes et Adultes de l'Ain (EIJAA) autorisant l'intervention de l'ACI en dehors du territoire de la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, il est proposé de signer une nouvelle convention avec le SR3A pour la mise à disposition de l'ACI - la convention signée en 2018 étant caduque.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une facturation mensuelle sur la base du temps passé par l'ACI, pour un coût forfaitaire de 500 € la journée pour une équipe de 5 personnes, le coût facturé étant calculé au prorata de la composition de l'équipe.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Cf. document joint.

Il s'agit du projet établi le 12 juillet 2019 pour lequel un avis des EPCI concernés est demandé préalablement à son adoption.

Les points principaux pour notre communauté de communes sont :

- Le rappel des conditions de mise en œuvre de la procédure administrative d'évacuation forcée
- L'obligation pour la communauté de communes de réaliser une opération de 4 terrains familiaux locatifs répondant aux besoins de 4 ménages déjà suivis par la MOUS, en conduisant un travail de prospection foncière à l'échelle intercommunale.
Et de réaliser une opération de 3 terrains familiaux locatifs répondant aux besoins de 3 ménages déjà suivis par la MOUS, en conduisant préalablement un travail de prospection foncière à l'échelle intercommunale.
- Délais de réalisation : 2 ans à compter de la publication du schéma.

➤ *Délibération votée avec trois abstentions.*

L'assemblée fait remarquer que les délais de réalisation ne sont pas très clairs dans le schéma et qu'une fois de plus, l'Etat fait une injonction aux communautés de Communes sans financer les projets.

2. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Plans consultables au siège de la communauté de communes.

En application de l'article R.562-7 du code de l'environnement, les projets de plans de préventions des risques doivent être soumis à l'avis des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

- Il convient de rendre un avis sur la proposition du projet de plan de prévention des risques d'inondation de l'AIN et du VEYRON sur les communes de Jujurieux, Neuville sur Ain et Poncin.
- **Les Conseils municipaux devront délibérer également.**
 - *Délibération votée avec deux abstentions.*

Il n'y pas de remarques de la part des communes.

Il y 2 absentions car la méthode utilisée pour l'étude hydrologique est très discutable. Les conditions hydrauliques de l'Ain, compte tenu du changement climatique n'ont pas été prises en compte.

SERVICE PETITE ENFANCE

1. POLE PETITE ENFANCE DE ST JEAN LE VIEUX - Dossier de demande de subvention CAR.

En 2018, il a été signé avec la Région Auvergne Rhône Alpes un Contrat Ambition Région (CAR), avec une enveloppe réservée de 503 000 €, dans lequel 2 projets avaient été identifiés pour être subventionnés : la construction d'un pôle petite enfance (100 K€) et les travaux d'Ecosphère Innovation (403 K€).

Afin de solliciter cette subvention, il convient de déposer un dossier de demande de subvention à la Région et valider le plan de financement actualisé.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES		RECETTES		
V.R.D.	116 185 €	CNAF	15,18%	231 600 €
Maitrise d'œuvre	110 400 €	CAF*	1,34%	20 500 €
Bureau d'étude		Etat	16,28%	248 382 €
Travaux	1 236 378 €	Région	6,55%	100 000 €
		Conseil Dptal	16,39%	250 000 €
Equipement	62 734 €	Total subvention	55,74%	850 482 €
		Autofinancement		675 215 €
*Pour information : CAF subvention : 20 500 € et prêt à taux 0: 20 500 €				
TOTAL	1 525 697 €	TOTAL		1 525 697 €

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

2. POLE PETITE ENFANCE DE ST JEAN LE VIEUX - Attribution du marché de travaux

Le marché de travaux est composé de 15 lots, le montant global est de 1 352 562.79 € HT.
Après analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT DES OFFRES
LOT 01 - TERRASSEMENT GENERAUX- VRD- ESPACES VERTS	SOCATRA	116 185.20
LOT 02 - DEMOLITION - GROS OEUVRE	SAS GALLE	270 000.00
LOT 03 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILES - COUVERTURE ZINC - ZINGUERIE	SARL MAILLOD FAILLET GROSGURIN	123 793.00
LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	SERRURERIE ALUMINIUM DU MACONNAIS	173 700.00
LOT 05 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MENUISERIE BRET	95 780.50
LOT 06 - PLATRERIE - PEINTURE	BUGEY PEINTURE	108 695.40
LOT 07 - ENDUITS DE FACADE	SAS CERTIF	20 000.00
LOT 08 - FAUX PLAFONDS DEMONTABLES	BONGLET	30 283.00
LOT 09 - CARRELAGE - FAIENCE	AMVR POUPON CARRELAGES	44 500.00
LOT 10 - REVETEMENT SOLS SOUPLES	COMPTOIR DES REVETEMENTS	18 428.00
LOT 11 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	MICHEL	93 001.80
LOT 12 -PLOMBERIE - SANITAIRES	CLERE	41 717.89
LOT 13 - CHAUFFAGE - VENTILATION	SENTENAC	151 651.00
LOT 14 - FORAGES - SONDAS THERMIQUES	MANNFOR	40 420.00
LOT 15 - EQUIPEMENT DE CUISINE	CUNY PRO	24 407.00
TOTAL HT		1 352 562.79

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

Le Président,
Thierry DUPUIS

